



Déclaration ASH - CAPN du 31 mai 2016

La Commission administrative paritaire nationale se réunit aujourd'hui pour examiner notamment les départs en formations spécialisées.

Plutôt que de s'attarder sur un bilan chiffré des départs en formation, nous souhaitons plutôt dresser quelques perspectives de travail.

Cependant, 2 points ont retenu notre attention. Les départs en formation DDEEAS connaissent un léger frémissement à la hausse. Reste que la question centrale tourne autour du positionnement institutionnel des directeurs de Segpa et de leur avenir. Concernant les formations CAPA-SH, le total des départs en formation toutes options confondues augmente. Ces données recouvrent toutefois des réalités territoriales disparates, liées à l'éloignement des centres de formation ainsi qu'à des politiques académiques inégales.

Pour beaucoup de collègues qui exercent dans l'ASH ou le souhaiteraient, les bouleversements en vue ainsi que les nombreuses suppressions de postes interrogent, inquiètent et, de ce fait, peuvent être à l'origine d'absence de candidatures dans certaines options. C'est vrai pour les Egpa, les psychologues, les collègues d'ESMS, et encore et toujours pour les Rased. Quel métier vais-je exercer ? Quel sera mon lieu d'exercice, ma rémunération, mon déroulement de carrière ? Toutes ces incertitudes pèsent dans les choix, y compris de ceux qui, titulaires du diplôme, se sont retirés de ces fonctions. Par ailleurs, la confusion entretenue ici ou là entre maîtres spécialisés et maîtres supplémentaires est à noter, de même que les interprétations parfois étonnantes des pôles ressources de circonscription.

Il est absolument nécessaire d'apporter maintenant des réponses convaincantes et plus lisibles sur l'évolution des métiers de l'ASH.

Nous pouvons regretter que les discussions annoncées sur les évolutions des formations spécialisées ne soient pas arrivées à leur terme. Les premiers éléments dont nous disposons nous interrogent et il est nécessaire de ne pas laisser se développer des craintes qui deviendraient ensuite incontrôlables, la meilleure voie étant d'ouvrir cette discussion au plus vite.

Parmi ces évolutions, il en est une qui va bientôt être actée. C'est celle de la création du corps des psychologues de l'Education nationale. C'est une revendication très ancienne du SE-Unsa que de réunir les actuels psychologues du 1^{er} degré et les COPsy en leur donnant enfin une reconnaissance statutaire de psychologue. Ils auront désormais une formation à bac + 5 en psychologie suivie d'une année de stagiairisation pour découvrir le terrain spécifique de l'Ecole. Nous espérons que ce sera l'occasion pour le ministère de mieux prendre en compte les besoins des élèves et de pourvoir les postes vacants dès la première année.

Pour finir, deux éléments connexes que nous souhaitons aborder. Tout d'abord, nous avons interpellé la Dgesco au mois de novembre dernier sur l'accès aux modules d'intérêt national et des propositions nous avaient été faites. La prochaine campagne les prendra-t-elle en compte ? Par ailleurs, le handicap est maintenant très présent dans les classes ordinaires et nous souhaitons que cette question reçoive toute l'attention qu'elle mérite au regard de l'engagement fort posé par la loi de Refondation.

Il nous semble que les éléments de formation initiale ou continue sont très en dessous des besoins. De nombreux collègues nous font part de leurs interrogations, de leurs inquiétudes, et de plus en plus de leur souffrance quant à la question de la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers. C'est un chantier dont le ministère n'a peut être pas pris toute la mesure. Pour notre part, au SE-Unsa, nous sommes prêts à engager un travail sur cette question.